

Réunion du groupe de travail MAEE-ONG
du 17 novembre 2017

Procès-verbal

Liste des participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères et européennes :

- Manuel Tonnar
- Patricia Pommerell
- Alain Weber
- Sarah Anjo
- Lynn Hansel

Pour les ONG :

- Christopher Lilyblad (Cercle)
- Marianne Kraus (Cercle)
- Michael Feit (Caritas)
- Frédéric Hauppert (CIL)

Ordre du jour

1) Approbation de l'ordre du jour

2) Revue par les pairs OCDE

La revue par les pairs du CAD a été publiée par l'OCDE en date du 20 octobre. Le ministère a fait un communiqué de presse à cette occasion et les conclusions du CAD ont été présentées à la Commission des Affaires étrangères et de la Coopération au développement de la Chambre des Députés. Le Cercle a regretté que la publication des conclusions n'ait pas résulté en un événement public.

Le MAEE se dit satisfait que les atouts demandés par la coopération luxembourgeoise aient été reconnus, de nombreux points positifs ont été confirmés, non pas seulement le 1% du RNB consacré à l'aide au développement, mais également l'importance des actions et du rôle luxembourgeois jouée dans les pays en voie de développement. Les 13 recommandations formulées à l'encontre du pays seront prises en compte. En ce qui concerne la nouvelle stratégie générale, le ministre Schneider annoncera une élaboration participative avec les acteurs principaux, à savoir le Cercle, les autres ministères, le secteur privé, etc.

L'approche inclusive prise par le MAEE tout au long de l'examen par les pairs, avec la participation du MDDI, du ministère des Finances et du Cercle a été saluée par les pairs. Sur les 17 recommandations émises par le CAD au cours de l'examen précédent, 11 ont bien été appliquées et 5 sont encore en cours de mise en œuvre.

Le Cercle a salué l'opportunité de pouvoir participer à cette nouvelle approche et a souhaité s'enquérir du rôle que pourrait endosser la société civile, surtout en ce qui concerne la stratégie générale. Le Cercle a soulevé plusieurs points contenus dans les conclusions du CAD qui méritent un suivi particulier en collaboration étroite avec le MAEE ainsi qu'un engagement profond de la société civile : 10 (concept de « citoyenneté mondiale »), 15 (coordination des partenariats mobilisés) , 22 (knowledge management), 23 (les personnes les plus vulnérables) et 25 (moyens d'information et de communication pour suivre l'évolution des résultats) .

Il a été conclu que la mise en œuvre des recommandations s'étendra sur une certaine période et que certains sujets pourront être abordés lors des prochaines réunions du GT, et d'autres si nécessaire au cours de réunions séparées. En ce qui concerne la cohérence des politiques, le Cercle a exprimé le souhait d'avoir davantage d'espaces pour la tenue d'échanges et de débats. Le ministère souligne qu'il est difficile de réaliser davantage en la matière à son niveau et rappelle que le Cercle est invité à toutes les séances du CID traitant de ce sujet tout comme le financement du Cercle, de sa publication phare en la matière, le Fair Politics ainsi que de nombreux programmes de sensibilisation qui touchent à ce thème.

3) Remise officielle du Fair Politics 2017 et déclaration du ministre devant la Chambre

Le Cercle a annoncé que la publication était en cours d'impression. Comme l'année dernière, il souhaite la remettre à l'occasion du discours du Ministre de la Coopération devant la Chambre, au ministre, au Président de la Chambre des Députés au Président de la Commission des Affaires étrangères et de la Coopération. Le ministère informe que la date initialement prévue pour le discours a dû être changée et n'est pas encore définitivement fixée, mais que ce sera probablement autour du 5 décembre.

4) Divers

- adoption de la nouvelle loi :

Le projet de loi sur la coopération au développement a été présenté auprès de la Commission de la Chambre, suite à l'avis émis du Conseil d'Etat. Ce dernier avait proposé bon nombre d'amendements que le ministère a intégralement repris. Les discussions à la Commission de la Chambre étaient donc très favorables et il n'y a eu que deux questions au sujet de la liste des codes CAD ainsi que d'une liste des projets de sensibilisations cofinancés par le ministère.

Le ministère s'attend par conséquent à une proposition de date prochaine pour le vote de la Chambre des Députés afin que la loi puisse entrer en vigueur pour le 1^{er} janvier 2018.

- Plateforme pour la coopération avec le Cabo Verde

D'après le Cercle, le premier contact a été très positif et il a été convenu de continuer, en coordination avec le MAEE, le dialogue sur les opportunités de collaboration entre les deux plateformes.

- Projets cofinancés par le ministère

Le ministère informe le Cercle d'une nouvelle adresse électronique (projets.ong@mae.etat.lu) que les ONG pourront à l'avenir utiliser à côté des adresses des responsables de dossiers.

Il rappelle en outre que les tableaux fournis pour l'établissement des budgets des accords-cadres permettent de calculer le budget global et la part ONG en prenant comme base l'enveloppe financière annuelle accordé à l'ONG pour son accord-cadre. Les formules inclus dans le fichier ne devront en aucun cas être modifiés.

Tous les tableaux (cofinancements simples et accords-cadres) ont été adaptés pour tenir compte de la nouvelle législation permettant des cofinancements de 60% et 80% respectivement. Ils sont désormais à la disposition des ONG sur le site internet du ministère.